

COMMISSION DE SUIVI DE SITE
ECOLAB à Châlons-en-Champagne

Compte rendu de la réunion du mercredi 19 juin 2013

Le 19 juin 2013 à 14 h sur le site d'ECOLAB se sont réunis, sous la présidence de M. PELTIER, les membres de la Commission de Suivi de Site (CSS) autour de l'établissement ECOLAB à Châlons-en-Champagne :

Collège des services de l'État :

M. Arnaud PENTECOTE	SIRACEDPC - Chef de service
Mme Francine BOUDESOCQUE	SIRACEDPC - Adjointe au chef du bureau
M. Franck LEBRUN	DREAL Champagne-Ardenne – Inspecteur des installations classées - Pôle risques technologiques
M. Aurélie VIGNOT	DREAL Champagne-Ardenne – Chef du Pôle risques technologiques
Mme Julie PECQUEUX	DDT 51 - Chargée d'étude PPRT
M. Julien FOULON	SDIS 51 – Lieutenant – Service opération

Collège des collectivités territoriales :

M. Christophe PELTIER	Commune de Châlons-en-Champagne - Conseiller municipal délégué - Président de la CSS
Mme Élisabeth MULARZ	Commune de Saint-Martin-sur-le-Pré - Conseillère municipale

Collège exploitant :

Mme Stéphanie CHAULET	ECOLAB - Responsable sécurité, environnement
Mme Charlène CHAMPION	ECOLAB - Responsable sécurité, environnement

Collège des salariés :

M. Christophe BRULON	ECOLAB - Membre CHSCT
M. Damien DUBOIS	ECOLAB - Membre CHSCT

Collège des associations et riverains :

M. Michel OLIVIER	Association France Nature Environnement
M. Jean-Claude FOLLIET	Association Qualité de Vie St-Martin

---oOo---

→ **Ordre du jour**

- ⤴ I - Installation de la Commission de Suivi du Site ;
- ⤴ II - Désignation des membres du bureau ;
- ⤴ III - Approbation du compte-rendu du précédent CLIC ;
- ⤴ IV - Bilan de la société ECOLAB au titre de l'année 2012 :
 - ⤵ des actions réalisées pour la prévention des risques et leur coût
 - ⤵ du système de gestion de la sécurité
 - ⤵ des incidents/accidents et des exercices
- ⤴ V - Présentation des différents changements apportés par ECOLAB à son installation :
 - ⤵ les projets réalisés, ceux prévus, ceux en cours, et ceux abandonnés
- ⤴ VI - Bilan des inspections 2012 par la DREAL et évolutions réglementaires ;
- ⤴ VII - Effluents aqueux d'ECOLAB - Étude sur la possibilité de réaliser une station de traitement interne ;
- ⤴ VIII - PPI - Retour sur l'exercice du 28 mars 2013 ;
- ⤴ IX - PPRT - Point d'avancement de sa mise en œuvre ;
- ⤴ X - Étude de dangers du site - Révision quinquennale ;
- ⤴ XI - Prévention des risques liés au vieillissement des installations industrielles ;
- ⤴ XII - Questions diverses.
- ⤴ XIII – Visite du site.

---oOo---

M. PELTIER ouvre la séance du CLIC à 14 h 10

M. PELTIER souligne les problèmes de communication autour du report de la date de la présente réunion et le manque d'information au sujet du dernier exercice PPI. M. PELTIER souhaite que la communication s'améliore au sein de la commission de suivi de site.

M. PENTECOTE précise que pour l'exercice PPI, la ville de Châlons-en-Champagne et de St-Martin-sur-le-Pré ont été associées dès les réunions préparatoires.

M. PELTIER souligne qu'il n'a été prévu que le jour même de l'exercice PPI (28 mars 2013).

M. Jean-Claude FOLLIET indique qu'un document annonçant l'exercice PPI avait été distribué dans les boîtes aux lettres de la commune de St-Martin-sur-le-Pré.

M. PENTECOTE ajoute que, pour l'exercice PPI, les enjeux concernaient essentiellement la commune de St-Martin-sur-le-Pré.

M. Jean-Claude FOLLIET indique avoir entendu à l'occasion de l'exercice le déclenchement de l'alarme en insistant sur le fait que le niveau sonore de cette alarme n'était pas suffisant pour qu'elle soit entendue par l'ensemble des habitants concernés.

M. PENTECOTE propose de passer au premier point de l'ordre du jour, à savoir l'installation de la Commission de Suivi de Site (CSS).

I - Installation de la Commission de Suivi du Site

M. PENTECOTE précise qu'il s'agit d'une « première » pour la région Champagne-Ardenne. Désormais, pour un site considéré, à chaque renouvellement d'un CLIC (Comité Local d'Information et de Concertation) ou de la composition de ses membres, il est procédé, en lieu et place, à l'installation d'une Commission de Suivi de Site (CSS). La CSS n'entraîne pas de grands changements. La mise en place d'une CSS s'accompagne de la création d'un bureau, en charge entre autres, de la proposition de l'ordre du jour et de définir les rythmes des réunions.

Mme VIGNOT indique que les CSS ont pour vocation non seulement de remplacer les CLIC mais aussi les CLIS (Comité Local d'Information et de Suivi). Ainsi suivant l'ordre du jour, les CSS pourront tout aussi bien concerner les risques chroniques ou les risques technologiques (voire les deux). Les CSS reposent sur la mise en place de 5 collèges (administrations de l'État, collectivités territoriales, exploitant, salariés, associations et riverains) avec la création d'un bureau composé du président et d'un représentant par collège désigné par les membres de chacun des collèges.

M. PENTECOTE rappelle que l'installation de la CSS s'accompagne, sur la base d'une trame nationale, d'un arrêté préfectoral de création de la CSS et d'un projet de règlement intérieur associé, lesquels ont été remis aux participants de la présente réunion au moment de l'envoi des invitations.

II - Désignation des membres du bureau

M. PENTECOTE propose de procéder à la désignation des membres du bureau pour chacun des collèges. Les résultats sont rassemblés dans le tableau suivant :

Collèges	Membres du bureau désignés par le collège correspondant
Administrations de l'État	DREAL ou son représentant
Collectivités territoriales	Le maire de Châlons-en-Champagne ou son représentant (M. PELTIER)
Exploitant	Le Directeur du site (M. David KIDD) et, en suppléance, le responsable HSE (Mme S. CHAULET)
Salariés	Membre du CHSCT ou son représentant (M. DUBOIS)
Associations et riverains	Association Qualité de Vie St-Martin ou son représentant (M. FOLLIET)

Résultats de la désignation des membres du bureau de la Commission de Suivi du Site Ecolab

M. PENTECOTE décide de poursuivre par la désignation du président de la CSS par les membres de chacun des collèges. Les résultats sont rassemblés dans le tableau suivant :

Président désigné par les membres de chacun des collèges
Le maire de Châlons-en-Champagne ou son représentant (M. PELTIER)
Résultats de la désignation du président de la Commission de Suivi du Site Ecolab

M. PENTECOTE précise que dans le cadre du fonctionnement du bureau, afin d'éviter un nombre trop important de réunions, il peut être procédé à des échanges par courriel notamment afin d'arrêter le prochain ordre du jour. Il s'agit toutefois de bien veiller à ce que l'ordre du jour soit établi en respectant un délai minimum de 3 semaines avant la date de la tenue de la CSS, ceci afin de garantir l'envoi des invitations par le service SIRACEDPC de la Préfecture. Il est en effet proposé de partager le secrétariat de la CSS entre le service SIRACEDPC de la Préfecture et la DREAL. La DREAL établira le compte rendu des CSS, qu'elle fera valider/approuver auprès du président de la CSS par courriel avant d'assurer sa diffusion par courriel, à l'exception des membres de la CSS désirant recevoir un exemplaire papier (pour ceux qui, par exemple, ne disposent pas d'adresse courriel).

III – Approbation du compte rendu du précédent CLIC

M. PELTIER demande si le compte rendu de la réunion précédente suscite des remarques. Aucune remarque n'étant émise, le compte rendu est approuvé.

IV – Bilan de la société ECOLAB au titre de l'année 2012 (voir présentation jointe)

➤ des actions réalisées pour la prévention des risques et leur coût

La parole est donnée à Mme CHAULET responsable sécurité environnement du site ECOLAB, qui présente les actions réalisées pour la prévention des risques et leurs coûts pour l'année 2012.

Les points suivants, concernant les actions et projets pour l'année 2012, ont été évoqués :

- le remplacement du poste de distribution haute tension, du système d'éclairage, de la cuve de stockage intermédiaire (20 m³), des armoires électriques de l'usine liquide (incluant des sécurités incendie et des systèmes d'extinction dédiés), des « sky dôme », de la tuyauterie Cumensulfonate UL 1^{er} étage, de la plateforme de la centrifugeuse STEP, de la cuve de soude n°20, de la pompe zone AS1 (cuves de stockage vrac), du parc chariot/transpalette et chargeurs associés ;
- la mise en place d'un nouveau mélangeur (n°21 – 7 750 L) au niveau de l'usine liquide, d'un système pneumatique d'envoi des échantillons de test qualité, d'un convoyeur de bouchon (les opérateurs devaient auparavant effectuer la pose de bouchon depuis un escabeau), d'un système de dosage poudres pour le mélangeur n°8, d'une aspiration pour améliorer la capacité d'aspiration de l'usine liquide ;
- la modification du local d'accueil chauffeur, de la rampe d'accès béton de l'usine liquide, du poste de soutirage (par débitmétrie massique pour éviter les manutentions) ;
- le déplacement du lavage contenair, de la ligne 60L au niveau des autres lignes de conditionnement ;
- le déplacement et l'amélioration de la ligne 3x5 ;
- le renforcement de l'éclairage sur les voies ferrées (notamment lors de la manutention de nuit des wagons de peroxyde d'hydrogène) ;
- la réfection des systèmes de chauffage des bureaux, de l'échantillonnière (mise en place d'un circuit de recirculation d'air plus performant et d'une climatisation), des caniveaux eaux usées en zone Oxonia (eaux usées) ;
- le maintien hors gel de l'installation Oxonia (isolation des portes, murs,...) ;
- la réalisation d'inspection caméra de l'ensemble des réseaux eaux usées et eaux pluviales (les 2 points non conformes ont été réparés en novembre 2012) ;
- la mise en œuvre du PRW (Process Recuperation Water) visant à améliorer et réduire la pollution à l'entrée de la station interne des premières eaux de lavage sur 35 formules en 2012, du lean manufacturing (initié à l'atelier Oxonia, puis au niveau des postes de soutirage et actuellement en cours de déploiement au niveau des postes de mélangeurs).

➤ du système de gestion de la sécurité

Mme CHAULET présente les modifications du SGS (Système de Gestion de la Sécurité) en commençant par présenter le nouvel organigramme de la société, puis en détaillant les modifications pour chaque chapitre :

Chapitre 1 du SGS : Organisation, formation et communication

- renforcement du service HSE : Mme CHAMPION assistera Mme CHAULET dans ses missions (renforcement de la présence sur le terrain et de l'animation sécurité environnement) et actuellement le service HSE dispose d'un stagiaire ;
- mise en place d'une sensibilisation sur la chimie et les risques chimiques en général destinée à l'ensemble des opérateurs ;
- mise en place de l'action PRAP portant sur l'ensemble des conditions de travail aux postes de travail;
- recyclage des ESI (Équipiers de Seconde Intervention) en particulier sur les risques chimiques ;
- autres formations et habilitations : recyclage SST (Sauveteur Secouriste du Travail), habilitation électrique, permis cariste, nacelle,

Chapitre 2 du SGS : Analyse des conditions dangereuses / Analyse d'incidents / Suivi des actions

- formations BBS (Behavior Base Safety) reposant sur des observations comportementales sur la sécurité ;
- revue et mise à jour des EvRP (EVALUATION des Risques Professionnels) et AE (Analyse Environnementale) de chaque poste
- formation sécurité/environnement systématique de chaque intérimaire en début de mission d'une durée de 2 heures avec système de tutorat par un salarié de l'usine ;
- mise en œuvre de fiches d'observation HSE (système de remontée d'informations par l'ensemble des salariés sous forme de cartes d'observations HSE qui permet de collecter un ensemble d'axes d'améliorations avec en moyenne 35 cartes complétées par mois) ;
- communication : depuis 2013, instauration de réunions sécurité / environnement chaque lundi d'une durée d'une heure (auparavant le rythme était mensuel pour des durées de l'ordre de la demi-heure)

Mme CHAULET ajoute que dans le cadre du déploiement de l'outil interne BBS, il est fait appel à un cabinet extérieur spécialisé dans les outils d'aide sur des comportements inconscients (accident liés à des réflexes : exemple de la charge qui tombe et du réflexe d'essayer de l'attraper d'une main). Ce cabinet a débuté sa mission en 2013 avec une phase de consultation des salariés pour évaluer les niveaux de sécurité du site. Cette démarche doit se poursuivre sur une durée de 2 ans.

Les procédures sécurité (procédures « LCP ») ont été homogénéisées pour l'ensemble du groupe ECOLAB (26 sites en Europe). Un coordinateur Europe a été nommé pour déployer et présenter ces procédures aux opérateurs et assurer les formations.

En 2012, 10 accidents du travail ont été déclarés dont 6 ayant entraînés des arrêts (4 intérimaires et 2 salariés). Les accidents portaient entre autres sur des projections de produits chimiques et sur des problèmes liés à des manipulations manuelles (douleur).

Pour illustrer les actions engagées et la volonté du groupe ECOLAB, Mme CHAULET précise que le niveau d'investissement des 2 dernières années est équivalente aux 10 années précédentes. Parallèlement au changement de direction en 2011, la partie sécurité est davantage mise en avant et l'ensemble du personnel a été impliqué dans ces démarches. Par exemple, chaque intérimaire se voit remettre un carnet de validation de compétence avec désignation d'un tuteur parmi les salariés.

Chapitre 4 du SGS : Gestion des modifications

Depuis mai 2013, est mise en place la démarche MOC (Management of Change) portant sur la gestion du changement. Cet outil permet d'analyser les risques sur des projets ou avant projet en se basant sur la méthodologie HAZOP, outil reconnu de cotation des risques. Une formation à cet outil a été effectuée en mai 2013. Un outil informatique KMS a également été mis en place, lequel permet de suivre le déploiement de l'outil MOC et le suivi des actions associées. Désormais l'ensemble des modifications envisagées et des investissements associés sont analysés au travers de l'outil MOC.

Avec le déploiement des procédures sécurité groupe, une importante mise à jour est prévue pour le manuel HSE ainsi que le manuel SGS.

L'étude de dangers du site est en cours d'actualisation (révision quinquennale) et le dépôt du dossier en préfecture est prévu fin 2013.

Mme VIGNOT rappelle l'obligation réglementaire concernant la revue de direction dans le cadre du SGS et demande à ce que cette revue soit présentée lors du prochain CSS.

➤ **des incidents/accidents et des exercices**

En 2012 aucun accident au titre du SGS n'est à signaler.

Explosion du 5 juin 2013 – Bâtiment usine liquide

Pour l'année 2013, Mme CHAULET présente l'accident du 5 juin 2013. Cet accident concerne l'explosion au niveau d'un caniveau de récupération des eaux usées devant la manchonneuse de la nouvelle ligne de conditionnement 10 L.

Après une semaine d'investigation par des spécialistes américains du groupe ECOLAB en sécurité process, le phénomène de déflagration a pu être expliqué et validé par les chimistes du groupe. Le rapport final d'accident est en cours de validation par l'équipe d'investigation. Le plan d'actions est en cours de finalisation.

Il s'agit d'un contact entre les produits chimiques suivants : chlore, acide citrique et sulfate d'ammonium qui ont provoqué le dégagement de Cl_3N (Gaz explosif). Suite à cette explosion, 4 blessés légers ont été recensés (irritation des tympans suite à la déflagration) et aucun dégât matériel n'est à signaler.

L'explosion s'est produite au niveau d'un bras mort de caniveau d'eaux usées. Le caniveau principal réceptionne les eaux usées de 3 installations (ligne N10L, ligne LFNC et ligne LFC). Une rupture de tuyauterie au niveau d'un coude a entraîné le mélange de produits incompatibles. La ligne LFNC était en phase de soutirage de produit Finale Special (produit contenant de l'acide citrique et du sulfate d'ammonium). La ligne LFC soutirait quant à elle le produit Hygenil Chloril (contenant 12,5 % de chlore). Le sulfate d'ammonium en milieu acide et en présence de chlore provoque le dégagement de trichlore d'ammonium, gaz explosif.

Suite à l'accident l'Inspection s'est rendue sur site pour comprendre les circonstances de l'accident et a proposé un arrêté de mesures d'urgence. Les installations de conditionnement des produits non chlorés et nouvelle ligne 10 L ont pu reprendre leur fonctionnement le 7 juin et l'autorisation de redémarrage de la ligne « produits chlorés », objet de l'arrêté de mesures d'urgence, a été accordée le 13 juin après transmission des éléments attendus par l'inspection des installations classées.

Le groupe ECOLAB a décidé de suspendre jusqu'à nouvel ordre la production de produit Finale Special sur site de Châlons-en-Champagne et son site en Italie. Il s'agit de l'unique produit dont la formule intègre des sulfates d'ammonium. La présence de ce composé n'était pas précisée dans la fiche de données sécurité. L'ensemble des plans des caniveaux sont en cours de mise à jour afin d'écartier tout risque similaire et de mener des actions à long terme.

L'exploitant a procédé au déplacement de la tuyauterie d'effluents chlorés, laquelle ne surplombe plus le caniveau menant au puisard n°10 dans lequel circule des produits incompatibles. Des rapports de contrôle d'étanchéité, réalisés par une société extérieure concluent sur la conformité du tronçon ligne fûts chlorés (LFC), et la conformité du regard et caniveau de la ligne N10L. Des protocoles de redémarrage adaptés ont été établis lors du redémarrage des lignes N10L et LFNC le 7 juin 2013 et de la ligne LFC le 13 juin 2013. Les purges des produits chlorés sont soutirées en conteneurs 1000L au poste de soutirage LFC, pour traitement physico-chimique en station.

Mme VIGNOT rappelle les obligations réglementaires concernant le règlement REACH : les industriels doivent décliner ce règlement et des contrôles sont réalisés par la DREAL. Il s'agit de contrôler que l'ensemble des substances ont fait l'objet d'une déclaration REACH et que les fiches de données sécurité associées sont présentées selon le nouveau standard.

Mme CHAULET précise que depuis la création du site en 1956 aucune explosion n'avait été recensée et que le risque d'explosion lié au produit Finale Special n'a jamais été mis en évidence. Ce produit est utilisé par les clients du secteur agroalimentaire. Les fiches de données sécurité sont créées par le siège du groupe d'ECOLAB et la présence de sulfates d'ammonium dans la composition du produit Finale Special n'était pas indiquée. Après vérification, aucun autre produit utilisé sur le site ne contient de sulfate d'ammonium.

M. PENTECOTE ajoute que cet accident fera l'objet d'un REX dont la date reste à définir.

Mme CHAULET indique que les ESI (Équipiers de seconde intervention) sont intervenus dans les plus brefs délais. Il a été procédé à l'arrosage du caniveau afin de stopper la réaction chlorée. Les blessés ont été immédiatement pris en charge et les pompiers sont intervenus très rapidement. Les coordinations ont permis

de maîtriser cet événement avec des conséquences minimales. Les équipes qui arrivaient à 5 heures du matin ont été prises en charge dès leur prise de poste. Une cellule d'aide psychologique durant 1 mois avec un cabinet spécialisé a été mise en place le soir même de l'événement pour l'ensemble du personnel. La cellule psychologique se compose d'une assistance par téléphone avec une présence sur site.

Mme CHAULET souligne que cet accident démontre qu'il est toujours possible de progresser malgré tous les investissements réalisés en matière de sécurité. Le CHSCT a demandé à ce que le sulfate d'ammonium soit écarté et mis sous clés.

Exercice POI du 25/10/12

Le scénario retenu concernait un accident (réaction chimique anormale suite mélange de soude et d'acide formique) dans un mélangeur liquide dans l'usine minéraux. Le « blessé » (opérateur ECOLAB) a été évacué dans les 10 min et la réaction a été maîtrisée dans les 15 minutes. La gestion des eaux polluées a pu être mise en place dès l'alerte (il s'agissait de stopper la sortie des eaux vers la station).

Durant cet exercice a également été simulé le noyage du mélangeur avec débordement afin d'analyser la gestion des eaux polluées. A l'issue de cet exercice POI, les points à améliorer concernent l'alarme appel ESI et les difficultés rencontrées pour couper l'alarme une fois enclenchée (des modifications au niveau du réarmement automatique sont prévues en juillet 2013).

V – Présentation des différents changements apportés par ECOLAB à son installation

➤ les projets réalisés, ceux prévus, ceux en cours, et ceux abandonnés

Pour ce qui concerne les projets en cours de l'année 2013, ont été présentés les actions et projets suivants :

- la réfection des résines au 1^{er} étage de l'usine liquides (fuites au niveau des mélangeurs et problèmes d'étanchéité entre le rez de chaussée et 1^{er} étage), des puisards n°8 et n°10 (afin d'éviter le noyage des pompes de relevage en cas d'inondation), des caniveaux de la zone AS1 (zone de dépotage des camions) ;
- la modification des dispatchings (installation avec rampe de flexible pour transiter les produits des mélangeurs vers les lignes de conditionnement par des jeux de flexibles avec connexions « sèches », sans recours à des raccords pompier) ;
- le démantèlement de l'usine minéraux (l'activité ayant cessé en juillet 2012) ;
- le déplacement des escaliers mezzanine de l'usine liquide hors zone de soutirage (améliorant la sécurité des opérateurs) ;
- la mise en place d'une GMAO (Gestion Maintenance Assistée par Ordinateur). Cet outil vise, entre autres, à améliorer notamment le suivi des actions et les contrôles réglementaires, d'avoir un meilleur accès à l'historique et aux dossiers des équipements ;
- la conversion du mélangeur ML ATEX en ML2 (le site n'utilise plus sur son site de produits finis inflammables) ;
- la mise à jour de l'étude de dangers ;
- les analyses RSDE (débutées en avril 2013).

Mme CHAULET a ensuite détaillé les projets à venir, en précisant que les projets d'investissements pour 2014 ne sont pas encore finalisés :

- le remplacement du mélangeur chloré, de l'éclairage du magasin et de la zone ULB2, des pompes de la station interne d'épuration ;
- les travaux de réfection des caniveaux usine (en lien avec les suites de l'accident du 5 juin 2013) ;
- la mise en place d'une barrière à l'entrée du site ;
- l'extension du tunnel entre l'usine liquide et le magasin ;
- le regroupement de l'ensemble des vestiaires vers un unique vestiaire central ;
- l'étude de l'amélioration de l'outil de traitement actuel (station de traitement interne) et l'étude de l'implantation d'une station de traitement autonome sur le site.

Mme CHAULET précise que le site d'ECOLAB est concerné par l'entrée en vigueur de la nouvelle directive Seveso 3. Les changements de classification des produits (CLP) vont entraîner un changement des différents pictogrammes sur les étiquettes des différents produits fabriqués. Concernant la situation administrative, le classement des rubriques ICPE du site va devoir évoluer.

Mme VIGNOT ajoute que parmi les autres exigences, l'information vis à vis des citoyens va être renforcée.

VI – Bilan des inspections 2012 par la DREAL et évolutions réglementaires (voir présentation jointe)

M. LEBRUN présente les 2 inspections, effectuées sur le site le 19 juin et 5 décembre 2012, portant sur les thèmes :

- suites des inspections précédentes ;
- Plan de modernisation des installations industrielles (PMII) ;
- gestion des modifications du SGS (Système de Gestion de la Sécurité) ;
- inventaire des substances ou préparations dangereuses ;
- transmission des résultats de l'auto surveillance ;
- vérification de la mise en œuvre des actions dans le cadre de la mise en demeure du 9 septembre 2011 sur les rejets aqueux (eaux usées et eaux pluviales).

M. LEBRUN souligne que lors des inspections de 2012 :

- aucun écart n'a été constaté remettant en cause la sécurité et nécessitant des mesures immédiates ;
- des écarts récurrents concernent la non transmission de l'autosurveillance ;
- des problèmes de réactivité de l'exploitant (délai de transmission des réponses) ;
- les réponses sont globalement satisfaisantes, adaptées et proportionnées aux écarts constatés ;
- 2 inspections sont prévues pour 2013.

VII – Effluents aqueux d'ECOLAB - Étude sur la possibilité de réaliser une station de traitement interne ;

Concernant le suivi de la mise en demeure du 9 septembre 2011 sur les rejets aqueux (eaux usées et eaux pluviales), l'inspection du 5 décembre 2012 visait à vérifier la mise en œuvre des actions par l'exploitant dans le cadre de l'arrêté préfectoral de mise en demeure (APMD)

Il a été constaté que la situation du rejet des eaux usées prétraitées en interne par ECOLAB dans le réseau d'assainissement urbain n'était pas satisfaisante. Les solutions apportées par l'exploitant, à ce jour (réduction de la pollution à la source par voie de recyclage ou réduction de ses eaux de lavage) ne sont pas suffisantes.

L'APMD a été levé sur le rejet des eaux pluviales. Par voie d'arrêté préfectoral complémentaire, il a été demandé à l'exploitant de déposer en 2013 une étude sur la possibilité de réaliser une station de traitement de ses effluents en lien avec l'analyse des MTD (Meilleures Techniques Disponibles) et dans le cas où il serait démontré que cette solution n'est pas techniquement ou économiquement réalisable, l'exploitant devra envisager la possibilité de modifier sa convention de rejet et devra déposer un dossier de demande d'autorisation d'exploiter incluant une étude d'impact sur l'eau actualisée.

VIII - PPI - Retour sur l'exercice du 28 mars 2013 ;

L'exercice consistait à jouer le scénario de l'incendie d'un camion citerne en cours de dépotage de javel dans la zone AS1 (cuves de stockage des produits liquides dont les cuves de javel). Le départ de feu s'est produit au niveau de l'essieu arrière du camion citerne. L'incendie de l'essieu, malgré l'intervention des personnels habilités, n'a pu être maîtrisé et a conduit à un incendie de la citerne de javel du camion avec propagation de l'incendie à l'une des 2 cuves de javel.

Mme CHAULET précise que cet exercice a permis, entre autres, de tester la partie confinement du personnel. Le confinement a bien fonctionné car aucune personne confinée n'est sortie des bâtiments. Une personne avait été disposée à chaque entrée des bâtiments afin d'éviter les sorties.

Parmi les points négatifs, Mme CHAULET souligne les difficultés rencontrées dans la circulation de l'information entre le Centre Opérationnel Départemental (COD) et le Poste de Commandement Opérationnel (PCO).

Mme CHAULET souligne la bonne réactivité de l'ensemble des services et la forte implication des services municipaux.

Pour le SDIS, ce scénario contribue également à la formation de leurs équipes sur le thème du risque chimique et radiologique.

M. LEBRUN ajoute que l'exercice s'est globalement bien passé avec notamment une bonne dynamique au PC exploitant, avec des échanges positifs entre les responsables du site et le PC pompiers. Les numéros de téléphone d'urgence de la DREAL ont été précisés dans le PPI.

IX - PPRT - Point d'avancement de sa mise en œuvre :

Le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) a été approuvé par arrêté préfectoral du 14 décembre 2010.

Le règlement du PPRT, au titre IV de l'article 1.2, prévoit la pose d'un panneau signalant la proximité d'un établissement à risque sur les chemins de halage ainsi qu'au niveau des jardins ouvriers.

Le panneau rive droite a été mis en place par l'exploitant tandis que le panneau rive gauche côté des jardins ouvriers n'est pas mis en place à ce jour. Ceci fait l'objet d'un arbitrage entre VNF et l'exploitant. La DREAL, après avoir interrogé le ministère de l'écologie, considère que la prise en charge (mise en place et financière) incombe à VNF au titre des mesures de protection des populations, en conformité avec l'article L515-16-IV du code de l'environnement. VNF est en train de consulter ses services compétents.

X – Dossiers en cours (dont la révision quinquennale de l'étude de dangers du site) :

M. LEBRUN souligne l'actualité chargée du site en citant les dossiers en-cours entre l'exploitant et l'inspection des installations classées :

- étude technico-économique d'une station de traitement interne ;
- nouveau dépôt d'un DDAE avec enquête publique incluant une actualisation de l'étude d'impact sur l'eau et une étude sur la conformité à la directive IED transposée en droit français en mai 2013 (dépôt prévu en 2013) ;
- révision quinquennale de l'étude de dangers du site (dépôt prévu en 2013) ;
- lancement de la campagne de mesure dans le cadre de la Recherche de Substances Dangereuses dans l'Eau (RSDE) ;
- lancement de contrôles inopinés portant sur les rejets aqueux (à venir) ;
- saisie de l'autosurveillance des eaux superficielles dans GIDAF (à venir) ;
- déclaration annuelle des émissions polluantes - Applicatif GEREPA (à compléter avant fin juin 2013) ;
- suivi de la mise en œuvre des actions de l'arrêté préfectoral de mesures d'urgence du 7 juin 2013 lié à l'accident du 5 juin 2013 (transmission du rapport sur l'accident, inventaire des caniveaux de même conception que celui siège de l'explosion et le programme d'inspection associé, inventaire de l'ensemble des tuyauteries du site surplombant des caniveaux véhiculant des produits incompatibles et état initial de ces tuyauteries ainsi que le plan d'actions associé pour assurer qu'il ne peut y avoir de mélange).
- inspections du 16 avril (suites attendues) et du 14 novembre 2013 ;
- formalisation du plan de défense incendie (régime non autonome) ;
- Directive Seveso III et conséquences pour le site.

M. LEBRUN ajoute que, dans le cadre de cette forte activité du responsable HSE, le renfort du service HSE du site ECOLAB va dans le bon sens mais qu'il s'agit d'être vigilant quant aux différents éléments attendus dans le cadre des dossiers en-cours.

XI - Prévention des risques liés au vieillissement des installations industrielles :

M. LEBRUN après avoir rappelé les obligations réglementaires liés au Plan vieillissement installations industrielles et (action nationale) a présenté les actions réalisées en Champagne-Ardenne et notamment l'organisation de réunions d'information par la DREAL en collaboration avec l'UIC, pour faire connaître la déclinaison réglementaire du plan de modernisation et les guides reconnus par la DGPR à l'ensemble des établissements soumis à autorisation (conférences à la CCI de Reims du 29 novembre 2012 et à la CCI de Troyes le 5 mars 2013).

La société ECOLAB a recensé 3 réservoirs soumis au plan de modernisation des installations industrielles : une cuve d'alcool gras éthoxyle (35 m³) et deux cuves de javel (55 m³ chacune).

XII – Questions diverses

M. PELTIER propose de passer aux questions diverses.

M. PELTIER s'interroge sur la mise en vente de l'ancien site d'HENKEL voisin du site d'ECOLAB. Mme CHAULET précise que plusieurs visites se sont déroulées mais qu'à sa connaissance le site est toujours en vente.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 16 h 50 et invite les personnes inscrites à la visite du site à rester.

Châlons-en-Champagne, le 09/09/13



Le Président du CSS,
Christophe PELTIER



Annexe 1 : Bilan par la société ECOLAB, au titre de l'année 2012

Annexe 2 : Présentation des actions de l'inspection des installations classées en 2012

